

Les opinions en matière de politiques familiales et sociales en 2020

Et sur le partage des tâches familiales pendant le premier confinement

L'enquête barométrique « Aspirations et Conditions de Vie » du Crédoc est réalisée tous les ans. La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) y participe depuis 1982. Cette profondeur historique permet d'apprécier l'évolution des opinions sur les politiques familiales et sociales sur une longue période. Deux vagues d'enquêtes ont eu lieu en 2020 : l'une en janvier, soit juste avant la crise sanitaire, et l'autre en avril 2020, centrée sur les conséquences du premier confinement. Pour aider au mieux les familles, les enquêtés, quelle que soit leur catégorie sociale privilégient les prestations en nature, sous forme d'équipements et de services, par rapport aux prestations en espèces. Plus que jamais, les personnes interrogées se prononcent très majoritairement en faveur du versement des allocations familiales dès le premier enfant, avec un montant identique quel que soit le rang de l'enfant. Pour améliorer la natalité et favoriser l'emploi des parents, la baisse du coût des logements et leur proximité aux bassins d'emploi deviennent des priorités, juste après l'accès à un mode de garde. Enfin, pour toutes les catégories sociales, les classes moyennes sont de plus en plus considérées comme les plus désavantagées par le système actuel de prestations familiales.

Solen Berhuet, Manon Coulangue,
Patricia Croutte, Sandra Hoibian
Crédoc

Nadia Kesteman
Cnaf

Le dispositif d'enquêtes barométriques du Crédoc permet à la Cnaf de dresser régulièrement un état des lieux des opinions sur les prestations familiales et sociales (encadré 1). Cette publication présente les principaux résultats de l'enquête de janvier 2020 sur les thématiques suivantes de politique familiale : les aides aux familles, les facteurs favorisant la natalité et l'emploi de parents, l'accès au logement et le recouvrement des pensions alimentaires impayées. Enfin, un éclairage spécifique est apporté concernant la période du premier confinement, dans le contexte sanitaire de pandémie de la Covid-19, afin de décrire comment les tâches parentales ont été partagées au sein des familles.

Des prestations en nature à privilégier pour aider les familles

Quand ils sont interrogés sur les modalités des aides aux familles (avantages fiscaux, aides en nature, prestations en espèces), quatre enquêtés sur dix privilégient les prestations en nature sous forme d'équipements et de services (+ 2 points par rapport à 2018). Cette préférence

s'exprime dans tous les groupes sociaux. C'est particulièrement le cas des plus âgés (50 % des retraités) et des plus favorisés (44 % des diplômés du supérieur, 48 % des hauts revenus).

Les autres modalités d'aides aux familles sont choisies par 13 % à 15 % des répondants. Les cadres (21 %, en augmentation de 7 points par rapport à 2018) et les parents de deux enfants (25 %) sont plus favorables aux avantages fiscaux que la moyenne.

Quant aux aides sous forme d'aménagement d'horaires dans les entreprises, les femmes (16 %) y sont plus sensibles que les hommes (12 %). Les prestations en espèces sont, pour la première fois depuis 1999, l'option la moins mentionnée par nos concitoyens (13 %, soit 10 points de moins qu'en 2010). Les personnes au foyer (28 %, soit + 9 points par rapport à 2018) et les familles nombreuses (28 %, + 6 points) restent les plus attachées aux aides en espèces, accentuant encore la spécificité de ces deux catégories de ménages.

D'une façon générale, le fait d'avoir un enfant à charge influe sur le type d'aides plébiscité. Les familles, même si elles placent en tête les aides en nature (33 %), sont plus attirées que les autres catégories de ménages par les avantages fiscaux (21 %) et les aides en espèces (17 %).

Les répondants qui estiment que les aides aux familles sont insuffisantes mettent plus en avant les prestations en espèces (22 %) que les autres enquêtés. À l'inverse, ceux qui considèrent l'aide aux familles suffisante donnent leur faveur aux aides en nature (47 %).

Pour un versement des allocations familiales dès le premier enfant

En France, les aides aux familles sont renforcées à partir du troisième enfant. Or, depuis une dizaine d'années, près des trois quarts des personnes interrogées appellent de leurs vœux un versement dès le premier enfant associé à un montant identique quel que soit le rang de l'enfant (graphique 1).

En janvier 2020, une personne sur deux (49 %) affirme que les prestations familiales incitent les familles à avoir davantage d'enfants. Il y a trente ans, environ un tiers (29 %) adhéraient à cette idée. Les plus convaincues sont les personnes qui souhaitent un élargissement du versement des allocations familiales dès le premier enfant.

Il en est de même à propos des majorations de pension de retraite liées aux enfants, qui ne concernent actuellement que les parents ayant élevé au moins trois enfants : près des trois quarts des enquêtés (71 %) sont favorables à une majoration proportionnelle dès le premier enfant, même si 64 % des personnes interrogées trouvent normal

Encadré 1

Précisions méthodologiques sur les deux enquêtes de 2020

La première enquête a été réalisée entre le 23 décembre 2019 et le 14 janvier 2020, auprès d'un panel en ligne de 3 019 internautes en France (France métropolitaine y compris la Corse, et Dom-Tom) âgés de 15 ans et plus. Ils ont été sélectionnés selon la méthode des quotas, les variables de stratification étant la région, la taille d'agglomération, l'âge, le sexe, le type d'habitat (individuel ou collectif) et la catégorie socio-professionnelle appréciés d'après le dernier recensement général de la population de 2016. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement a été effectué, notamment pour se rapprocher de la distribution croisée de l'âge et du niveau de diplôme.

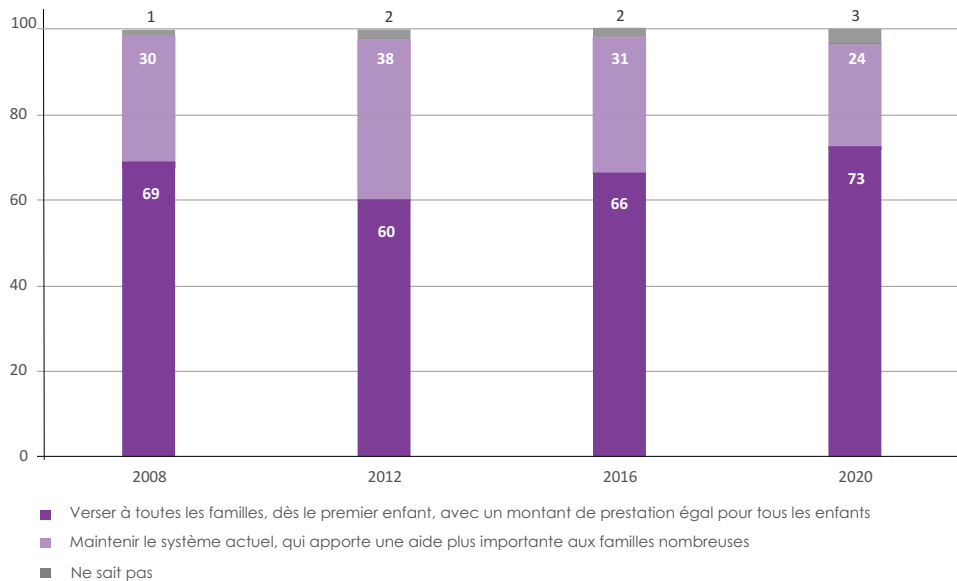
Une seconde enquête s'est déroulée pendant le premier confinement, entre le 20 avril 2020 et le 6 mai 2020, auprès d'un panel en ligne de 3 038 internautes résidant en France, avec la même méthode d'échantillonnage et de redressement. La plupart des questions commentées sont des questions fermées : la personne enquêtée doit choisir sa réponse parmi une liste de propositions. Le libellé des questions et des modalités de réponse figure à la fin du rapport du Crédoc cité en référence.

de favoriser les parents de familles nombreuses au moment de la retraite. Par ailleurs, huit interviewés sur dix (82 %), quels que soient leur groupe social et leur âge, privilégieraient une aide aux familles lorsque les enfants sont encore à la charge des parents plutôt qu'une majoration des pensions au moment de la retraite.

Des prestations familiales jugées trop ciblées vers les plus démunis au détriment des classes moyennes

Début 2020, le sentiment dominant (61 % des interrogés) est que l'aide destinée aux familles avec enfants (prestations familiales) est globalement suffisante. Ces aides sont cependant jugées trop fortement concentrées sur les catégories les plus pauvres pour 59 % des personnes enquêtées. Cette proportion a connu une forte augmentation (+ 32 points) depuis 1992. Cette évolution des opinions s'inscrit dans un contexte récent de modulation des allocations familiales en fonction des ressources, et de ciblage croissant des prestations familiales vers les familles les plus modestes depuis les années 1970.

Graphique 1 – Opinions sur le versement des allocations familiales en fonction du nombre d'enfant(s) du foyer (en %)



Source : Crédoc, enquêtes Aspirations et Conditions de vie.

Champ : ensemble de la population.

Note de lecture : 73 % des personnes interrogées en 2020 estiment qu'il faut verser des prestations aux familles dès le premier enfant, et égale pour tous les enfants de la famille, contre 69 % en 2008 (en ordonnées : pourcentage de réponses).

Celles-ci sont désormais presque toutes, y compris les allocations familiales, sous conditions de ressources (ou leur montant décroissant en fonction des ressources). Trois personnes sur quatre estiment qu'il faut « supprimer les prestations familiales pour les foyers qui ont les plus hauts revenus ». De façon cohérente avec les deux opinions précédentes, les catégories moyennes sont considérées par plus de 80 % de la population comme les plus désavantagées par le système de prestations familiales (elles sont définies dans l'enquête en opposition aux « plus défavorisés » ou aux « foyers ayant les plus haut revenus »).

Un soutien massif à l'aide au recouvrement des pensions alimentaires par les Caf

Depuis le milieu des années 1980, les Caisses d'allocations familiales (Caf) peuvent intervenir après une séparation ou un divorce et aider au recouvrement des pensions alimentaires impayées¹. Cette prérogative est connue par un nombre croissant de personnes : 56 % des individus interrogés début 2020 déclarent être au courant de cette possibilité, soit 12 points de plus que deux ans auparavant.

L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (Aripa) a été mise en place en 2017. Adossée à la Cnaf, elle s'appuie sur un réseau d'une vingtaine de Caf et une Caisse de la mutualité sociale agricole (MSA). Elle est devenue depuis octobre 2020 l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires. La perspective de confier à cette

agence une mission supplémentaire d'intermédiation financière (mission effective depuis janvier 2021 : l'agence est destinataire du paiement de la pension alimentaire et la reverse au parent à qui elle est due)² recueillait elle aussi un large assentiment début 2020. 82 % de la population interrogée rapportait que le procédé envisagé était une « bonne idée ». Cependant 17 % craignaient, au contraire, que cela créerait des problèmes entre les parents.

L'accès au logement, axe prioritaire pour améliorer les conditions de vie des familles

Parmi les solutions recommandées par les personnes interrogées pour favoriser la natalité, l'assurance d'avoir accès à un mode de garde est cité en premier. Dans un contexte où le poids des dépenses liées au logement ne cesse de croître dans le budget des ménages³, l'accès financier au logement et sa proximité des bassins d'emploi sont cités en deuxième, suivis de la possibilité de travailler à temps partiel.

Le premier confinement du printemps 2020 : le partage des tâches parentales dans la famille

Certains indicateurs laissent penser que l'égalité entre les hommes et les femmes progresse dans la société française ces dernières années. Par exemple pour la première fois début 2020, une majorité des personnes interrogées dans le baromètre du Crédoc se prononce en faveur de l'arrêt ou de la réduction d'activité des

deux parents pour profiter, dans son intégralité, du congé parental. La part de ces personnes (54 %) est en hausse de 15 points par rapport à 2018. Le premier confinement qui a commencé mi-mars 2020 a cependant confirmé l'inégale répartition des tâches parentales. La décision de fermeture des crèches et des établissements scolaires et universitaires suivie de l'interdiction de déplacement a astreint les Français à ne pas sortir de leur domicile. Aussi compte tenu de ce contexte, l'arrêt de travail pour prendre en charge un enfant a-t-il concerné deux fois plus de femmes que d'hommes (15 % contre 8 %).

Ainsi, les mères sont plus nombreuses que les pères à indiquer avoir cessé totalement leur activité professionnelle pendant cette période. Les femmes consacrent davantage de temps aux tâches domestiques et aux soins des enfants que leurs conjoints. Dans la majorité des cas (55 %), au sein des foyers constitués d'au moins un enfant de moins de 20 ans, les tâches parentales ont incombé à un seul des parents, et le plus souvent à la mère (39 % contre 16 % au père). Pendant le confinement du printemps 2020, parmi les couples où les deux parents

travaillent, la charge principale des enfants a concerné 47 % des mères contre 25 % des pères. Plus de la moitié des mères (53 %) ont passé quatre heures et plus par jour à s'occuper des enfants contre 29 % des pères, et près des trois quarts des mères (72 %) s'en sont occupés plus de deux heures par jour contre 50 % des pères.

(1) <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/droits-et-aides/article/l-agence-de-recouvrement-des-impayees-de-pensions-alimentaires-aripa>

(2) La mise en œuvre de cette nouvelle mission d'intermédiation financière s'est déroulée en deux étapes, fin 2020 puis début 2021. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 prévoit une nouvelle évolution du dispositif d'intermédiation des pensions alimentaires, en le rendant automatique avec un mécanisme "d'opt-out".

(3) Alexandra Ferret et Elvire Demoly, Les comportements de consommation en 2017, Le transport pèse plus en milieu rural, le logement en milieu urbain, *Insee Première* n° 1749, avril 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4127596>

Pour en savoir plus

Crédoc, 2021, [Les attentes des Français envers les politiques familiales en 2020](#), Rapport n° R348, 293 p.



Directeur de la publication Nicolas Grivel
Directrice de la publication déléguée Lucie Gonzalez
Rédactrice en chef Lucienne Hontarrède
lucienne.hontarrede@cnaf.fr 01 45 65 57 14
Conception graphique Ysabelle Michelet

L'essentiel n° e-ISSN : 1638 - 1769
Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris Cedex 14
01 45 65 52 52